

Où est passé le budget recherche ?

L. G.

Libre belge le 14/01/2012

Pas un euro n'est inscrit pour les PAI. Il faudra le faire à l'ajustement.

Pas un euro n'a été inscrit au budget fédéral pour les pôles d'attraction interuniversitaires (PAI). Ces PAI visent à soutenir et à mettre en réseau des équipes de recherche fondamentale du nord et du sud du pays, voire de l'étranger. Ces PAI, la crème de la recherche, transcendent les Communautés, dans une matière largement communautarisée. Un temps menacés, les PAI avaient finalement été prolongés par une décision du Conseil des ministres de juin dernier, qui lançait une 7^e phase (2012-2016), à hauteur de 156,5 millions (soit 31,3 millions par an). Une phase au terme de laquelle les PAI seront communautarisés, comme le prévoit l'accord sur la réforme de l'Etat. Mais alors que la première tranche aurait dû figurer au budget 2012, il n'en est rien. La Cour des comptes a dû constater "qu'aucun crédit d'engagement n'est inscrit" pour les PAI. Le secteur de la recherche doit-il s'en inquiéter ? En commission, cette semaine, l'opposition s'en est en tout cas étonnée auprès du ministre de la Politique scientifique, Paul Magnette (PS), qui ne s'est guère montré convaincant, à en croire le député Ecolo Ronny Balckaen.

Contacté par nos soins, le cabinet Magnette affirme ne pas avoir d'explications à cette absence, et renvoie au cabinet de l'ex-ministre compétente, Sabine Laruelle (MR), lequel renvoie à son tour à Paul Magnette "C'est au ministre compétent de vérifier si tout ce qui figure dans l'accord de gouvernement se retrouve inscrit au budget." Pour en savoir plus sur ce couac à l'inscription, retour donc chez Magnette, où l'on n'en dira pas plus, mais où l'on se veut rassurant : le conclave a prévu des provisions et le ministre se battra lors de l'ajustement budgétaire (fin février) pour qu'elles soient notamment affectées aux PAI. Et comme ces dépenses sont confortées par une décision du Conseil des ministres, M. Magnette se dit optimiste. Ronny Balckaen, lui, ne veut pas attendre et envisage le dépôt d'un amendement au budget. "S'il s'agit d'un oubli, mobilisons d'ores et déjà les moyens. Cela répondrait à la remarque de la Cour et ce serait une assurance pour le secteur."